



CCAS DE DAX



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 13 février 2025 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 06 février 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.**



Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 06 février 2025
Nombre de présents	12	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 21 février 2025
Suffrages exprimés	13	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien DUBOIS, M. Patrice BOUCAU, M. Didier ZARZUELO, Mme Marcelle THEIL, Mme Maria OREA

**POUVOIRS :**

Mme Maria OREA à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent DUBOIS

**OBJET : Acceptation définitive de don par le CCAS – Inner Wheel**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L. 123-8,

**Vu** l'arrêté ARR 24/002 en date du 06/12/2024 du Président du CCAS de Dax portant acceptation à titre conservatoire du don en numéraire de 600 €, de la part de l'association Inner Wheel qui souhaite soutenir des projets de l'EHPAD Gaston Larrieu en lien avec l'animation et la vie sociale au bénéfice des résidents.

**Considérant** qu'en application de l'article L. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles précité, le Président a le droit d'accepter un don à titre conservatoire mais l'acceptation est rendue définitive par délibération du conseil d'administration.

**Considérant** qu'il convient donc de délibérer afin de rendre définitive l'acceptation de ce don.

**SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 13 VOIX POUR,**

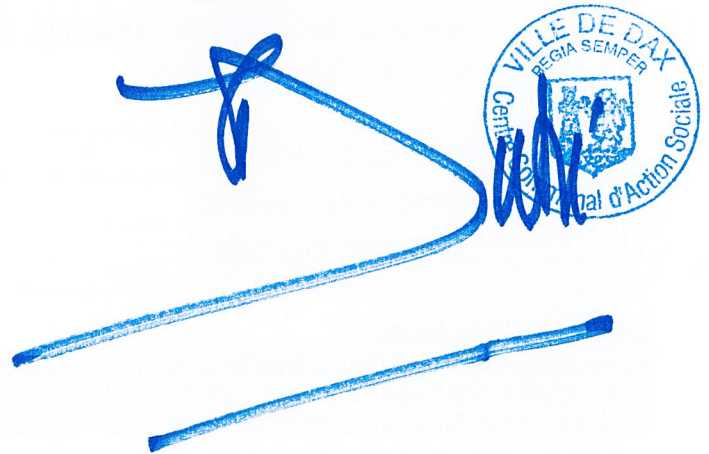
**Article 1 : accepte** à titre définitif le don en numéraire de 600 € fait au C.C.A.S de Dax, de la part de l'association Inner Wheel,

**Article 2 : impute** la somme au compte 1025 « Dons et legs en capital » au budget annexe EHPAD.

**Secrétaire de séance,  
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

**Le Président du CCAS,  
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »